

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES AT
ARRONDISSEMENT DE PA**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. DESPLAT), M. MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIVES

21-25 - DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Annoncé par le gouvernement en septembre 2019 dans le cadre de l'Agenda Rural, le programme Petites Villes de Demain a été lancé le 1^{er} octobre 2020.

Il est l'un des instruments au service du Plan de relance lié à la crise de la Covid-19.

Doté de 3 milliards d'euros sur 6 ans, il concerne 1 000 villes de France de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité territoriale (en raison des équipements ou services dont elles sont dotées) et montrant des signes de fragilité.

Ce programme a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural, de redynamiser les centres-villes en difficulté et de conforter le rôle éminent de ces villes dans le maillage et l'équilibre territorial.

Sur la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, 2 villes ont été labellisées : Orthez et Mourenx.

Ce sont les élus locaux qui proposeront leur stratégie d'action via un projet de territoire qui a vocation à être global et transversal, c'est-à-dire qu'il concernera toutes les thématiques liées à une revitalisation urbaine (habitat, commerce, mobilités, services, patrimoine, etc.) conjuguées aux enjeux de développement durable.

Le programme s'inscrit dans le prolongement et en complémentarité des actions déjà engagées par L'État et les collectivités. Il permet d'articuler l'offre déjà existante et de la compléter. La mise à disposition des outils et des financements sera facilitée et priorisée pour les communes adhérentes au programme.

3 piliers d'actions structurent Petites Villes de Demain :

- Le soutien à l'ingénierie.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées.
- L'accès à un réseau pour favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques.

L'intercommunalité pilotera le programme grâce à l'aide d'un chef de projet recruté pour l'occasion en interne ou en externe et financé jusqu'à 75 % par les partenaires.

Toutefois, les communes resteront maîtres d'ouvrage de leurs actions locales, en fonction d'un mode d'intervention qui sera précisé dans les conventions.

Une convention d'adhésion sera signée entre la communauté de communes de Lacq-Orthez, les communes de Mourenx et d'Orthez, l'Etat et les partenaires financeurs comme la Banque des Territoires, l'ANAH, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

La signature de cette convention permettra de déclencher les premiers financements pour, notamment, le recrutement du chef de projet, les projets bien avancés, et le lancement des études et besoins en ingénierie.

Dans les 18 mois qui suivront cette signature, les collectivités s'attelleront à définir leur projet de revitalisation de territoire et la stratégie d'action correspondante.

Ces derniers seront formalisés dans une convention-cadre qui vaudra ORT (Opération de Revitalisation du Territoire). En matière d'habitat, ce dispositif permettra notamment de mobiliser des financements complémentaires aux dispositifs de droit commun et/ou aux financements mobilisables dans le cadre de l'OPAH-RU d'Orthez (Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain). Valable 6 ans, le dispositif pourra être enrichi de nouvelles fiches-actions au fil de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'engagement de la commune dans le dispositif Petites Villes de Demain, aux côtés de la CCLO, de la commune de Mourenx et des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions pour des projets ou études dans le cadre de ce dispositif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions et avenants liés à Petites Villes de Demain, et notamment la convention d'adhésion au dispositif dont le projet figure en annexe 1.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 13 avril 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le 22 AVR. 2021